

 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p>Sixième Réunion des Parties <i>Skukuza, Afrique du Sud, 7 - 11 mai 2018</i></p> <p>Barème des contributions</p> <p>Secrétariat</p>
---	--

RÉSUMÉ

Un barème des contributions pour la période triennale 2019 - 2021 est soumis aux Parties de la RdP6 pour examen. Ce barème des contributions a été élaboré conformément aux principes convenus par les Parties et aux critères de la Résolution 5.6. La formule utilisée pour calculer le montant des contributions des Parties a été actualisée conformément aux valeurs les plus récentes mises à disposition par les Nations Unies (ONU), et selon différents scénarios budgétaires, comme demandé par la RdP5.

RECOMMANDATION

Que la Réunion des Parties convienne d'un barème des contributions permettant de fixer le montant des contributions dont doivent s'acquitter les Parties pour la période triennale 2019 - 2021.

1. CONTEXTE

1.1. Principes utilisés pour calculer le barème des contributions

Lors de la troisième session de la Réunion des Parties (RdP3), un ensemble de principes a été convenu pour calculer le montant des contributions des Parties à l'Accord ([Rapport de la RdP3](#), paragr. 7.10.2). Lors de la quatrième session de la Réunion des Parties (RdP4), il a été convenu de continuer à recourir à cette formule pour déterminer le montant des contributions des Parties pour la période triennale 2013 - 2015. Ensuite, la cinquième session de la Réunion des Parties (RdP5) est convenue d'amender la formule du barème des contributions en supprimant le paragraphe 4 relatif à l'application de cette formule, et ce dès la période triennale 2019 - 2021 ([Résolution 5.6 Appendice B](#), ANNEXE 1), garantissant ainsi l'examen par la RdP6 d'un barème des contributions conforme à l'Article VII (2) (a) de l'Accord.

2. PROPOSITION DE BAREME DES CONTRIBUTIONS POUR LA PERIODE TRIENNALE 2019 - 2021

2.1. Valeurs utilisées pour calculer le barème des contributions 2019 - 2021

La [Résolution 70/245](#) de l'ONU sur le « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », émis le 8 février 2016, est la dernière résolution en date portant sur cette question. Ce sont les valeurs contenues dans cette résolution qui ont été utilisées pour le calcul du Barème des quotes-parts de l'ONU (*ONU%*).

Les données de la Banque mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>, dernière mise le 25 janvier 2018) ont été utilisées pour déterminer le revenu national brut (*RNB%*) et le revenu national brut par habitant (*RNBph%*) dans la formule. Les valeurs du *RNB%* et du *RNBph%* sont exprimées en dollars internationaux sur la base du taux de parité du pouvoir d'achat (PPA). Le RNB-PPA correspond au revenu national brut (RNB) converti en dollars internationaux au moyen du taux de parité du pouvoir d'achat. Un dollar international représente le même pouvoir d'achat dans tous les RNB qu'un dollar américain aux États-Unis. Le revenu national brut est la somme de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des résidents, des taxes sur les produits (moins les subventions) non incluses dans l'évaluation de la production, et des recettes nettes des revenus primaires provenant de l'étranger.

2.2. Calcul du barème des contributions 2019 - 2021

D'après les calculs de l'Équation 2, aucune Partie n'a contribué à plus de 20 % des budgets annuels proposés pour la période 2019 - 2021. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à l'Équation 3.

Comme convenu par les Parties lors de la RdP5, le Secrétariat a préparé plusieurs scénarios budgétaires (voir **RdP6 Doc 17**), à savoir une augmentation de 2,5 % (conformément à l'approche adoptée lors des deux dernières périodes triennales), une augmentation de 2,1 % (conformément à l'augmentation annuelle de l'indice australien des prix à la consommation en 2016-2017), et aucune augmentation (croissance nominale nulle, budget 2018 servant de référence). Par conséquent, les mêmes scénarios ont été appliqués aux estimations du barème des contributions (**Tableaux 1, 2 et 3**) afin de correspondre aux montants budgétaires.

Ce document et le **RdP6 Doc 17** devront être lus en parallèle afin de bien comprendre les implications que l'adoption de l'un ou l'autre des scénarios proposés pourrait avoir.

Tableau 1. Proposition de barème des contributions des Parties à l'ACAP pour la période triennale 2019 - 2021 (scénario avec une augmentation de 2,5 %)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2016	Barème de l'ONU comme % ACAP	RNB% (PPA) 2016	RNBpc% (PPA) 2016	Contribución 2018 (AUD)	Contribución 2019 (AUD)	Contribución 2020 (AUD)	Contribución 2021 (AUD)
Argentine	0.892	0.042518709	856,500,930,691	19,530	42,259	45,474	46,611	47,776
Australie	2.337	0.111397111	1,109,159,027,436	45,970	80,304	82,264	84,321	86,429
Brésil	3.823	0.182229849	3,080,633,662,940	14,840	110,624	100,929	103,452	106,039
Chili	0.399	0.019019019	417,104,265,490	23,290	36,119	37,721	38,665	39,631
Équateur	0.067	0.00319367			1,576	2,469	2,531	2,594
France	4.859	0.231612565	2,818,069,921,506	42,130	107,306	124,606	127,721	130,914
Nouvelle-Zélande	0.268	0.012774679	176,709,605,209	37,660	39,686	47,399	48,584	49,798
Norvège	0.849	0.04046904	327,318,505,876	62,550	87,866	79,649	81,640	83,681
Pérou	0.136	0.006482673			4,191	5,012	5,138	5,266
Afrique du Sud	0.364	0.017350684	720,128,871,094	12,880	34,720	34,232	35,087	35,965
Espagne	2.443	0.116449783	1,693,060,267,888	36,450	86,186	87,453	89,639	91,880
Royaume-Uni	4.463	0.212736546	2,763,382,487,164	42,100	121,639	123,078	126,155	129,309
Uruguay	0.079	0.00376567			1,863	2,912	2,984	3,059
TOTAUX	20.979	1.000000000	13,962,067,545,293	337,400	754,339	773,199	792,528	812,342

Σ GNI%ACAP	13,962,067,545,293
Σ GNIpc%ACAP	337,400.00
Σ %Contribución	0.013442013
1- Σ %Contribución	0.986557987

Budget de l'ACAP 2018	754,340	MoP5
Budget de l'ACAP 2019	773,199	+2.5% scenario
Budget de l'ACAP 2020	792,528	+2.5% scenario
Budget de l'ACAP 2021	812,342	+2.5% scenario

(1) Résolution des Nations Unies A/RES/70/245. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (émis le 8 février 2016)

(2) World Bank, World Development Indicators <http://wdi.worldbank.org/tables>, dernière mise le 25 janvier 2018.

Tableau 2. Proposition de barème des contributions des Parties à l'ACAP pour la période triennale 2019 - 2021 (scénario avec une augmentation de 2,1 %)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2016	Barème de l'ONU comme % ACAP	RNB% (PPA) 2016	RNBpc% (PPA) 2016	Contribution 2018 (AUD)	Contribution 2019 (AUD)	Contribution 2020 (AUD)	Contribution 2021 (AUD)
Argentine	0.892	0.042518709	856,500,930,691	19,530	42,259	45,297	46,248	47,219
Australie	2.337	0.111397111	1,109,159,027,436	45,970	80,304	81,943	83,664	85,421
Brésil	3.823	0.182229849	3,080,633,662,940	14,840	110,624	100,535	102,647	104,802
Chili	0.399	0.019019019	417,104,265,490	23,290	36,119	37,574	38,363	39,169
Équateur	0.067	0.00319367			1,576	2,460	2,511	2,564
France	4.859	0.231612565	2,818,069,921,506	42,130	107,306	124,120	126,726	129,387
Nouvelle-Zélande	0.268	0.012774679	176,709,605,209	37,660	39,686	47,214	48,205	49,217
Norvège	0.849	0.04046904	327,318,505,876	62,550	87,866	79,338	81,004	82,705
Pérou	0.136	0.006482673			4,191	4,993	5,098	5,205
Afrique du Sud	0.364	0.017350684	720,128,871,094	12,880	34,720	34,098	34,814	35,545
Espagne	2.443	0.116449783	1,693,060,267,888	36,450	86,186	87,112	88,941	90,809
Royaume-Uni	4.463	0.212736546	2,763,382,487,164	42,100	121,639	122,598	125,172	127,801
Uruguay	0.079	0.00376567			1,863	2,900	2,961	3,023
TOTAUX	20.979	1.000000000	13,962,067,545,293	337,400.00	754,339	770,181	786,355	802,868

Σ GNI%ACAP	13,962,067,545,293
Σ GNIpc%ACAP	337,400.00
Σ %Contribution	0.013442013
1- Σ %Contribution	0.986557987

Budget de l'ACAP 2018	754,340	MoP5
Budget de l'ACAP 2019	770,181	+2.1% scenario
Budget de l'ACAP 2020	786,355	+2.1% scenario
Budget de l'ACAP 2021	802,868	+2.1% scenario

(1) Résolution des Nations Unies A/RES/70/245. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (émis le 8 février 2016)

(2) World Bank, World Development Indicators <http://wdi.worldbank.org/tables>, dernière mise le 25 janvier 2018.

Tableau 3. Proposition de barème des contributions des Parties à l'ACAP pour la période triennale 2019 - 2021 (scénario sans augmentation)

Partie	Barème des quotes-parts de l'ONU 2016	Barème de l'ONU comme % ACAP	RNB% (PPA) 2016	RNBpc% (PPA) 2016	Contribución 2018 (AUD)	Contribución 2019 (AUD)	Contribución 2020 (AUD)	Contribución 2021 (AUD)
Argentine	0.892	0.042518709	856,500,930,691	19,530	42,259	44,365	44,365	44,365
Australie	2.337	0.111397111	1,109,159,027,436	45,970	80,304	80,258	80,258	80,258
Brésil	3.823	0.182229849	3,080,633,662,940	14,840	110,624	98,468	98,468	98,468
Chili	0.399	0.019019019	417,104,265,490	23,290	36,119	36,801	36,801	36,801
Équateur	0.067	0.00319367			1,576	2,409	2,409	2,409
France	4.859	0.231612565	2,818,069,921,506	42,130	107,306	121,567	121,567	121,567
Nouvelle-Zélande	0.268	0.012774679	176,709,605,209	37,660	39,686	46,243	46,243	46,243
Norvège	0.849	0.04046904	327,318,505,876	62,550	87,866	77,706	77,706	77,706
Pérou	0.136	0.006482673			4,191	4,890	4,890	4,890
Afrique du Sud	0.364	0.017350684	720,128,871,094	12,880	34,720	33,397	33,397	33,397
Espagne	2.443	0.116449783	1,693,060,267,888	36,450	86,186	85,320	85,320	85,320
Royaume-Uni	4.463	0.212736546	2,763,382,487,164	42,100	121,639	120,076	120,076	120,076
Uruguay	0.079	0.00376567			1,863	2,841	2,841	2,841
TOTAUX	20.979	1.000000000	13,962,067,545,293	337,400.00	754,339	754,340	754,340	754,340

Σ GNI%ACAP	13,962,067,545,293
Σ GNIpc%ACAP	337,400.00
Σ %Contribución	0.013442013
1- Σ %Contribución	0.986557987

Budget de l'ACAP 2018	754,340	MoP5
Budget de l'ACAP 2019	754,340	No growth
Budget de l'ACAP 2020	754,340	No growth
Budget de l'ACAP 2021	754,340	No growth

(1) Résolution des Nations Unies A/RES/70/245. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (émis le 8 février 2016)

(2) World Bank, World Development Indicators <http://wdi.worldbank.org/tables>, dernière mise le 25 janvier 2018.

ANNEXE 1

Formules du barème des contributions RÉSOLUTION 5.6 - APPENDICE B

1. Pour les Parties dont la quote-part, d'après le Barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget de l'ONU (actuellement résolution 61/237 de février 2007), est égale ou inférieure à 0,15 %, les contributions annuelles sont calculées sur la base du Barème des quotes-parts de l'ONU ;

$$Contribution1 = \frac{UN \%}{\sum UN\% ACAP} * ACAPBudget$$

(Équation 1)

où : $UN\%$ est la quote-part d'une Partie, calculée selon le Barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget de l'ONU (actuellement résolution 58/1 B de mars 2004) ;

$\sum UN\% ACAP$ est la somme des quotes-parts de toutes les Parties à l'ACAP, calculée selon le barème de l'ONU, tel qu'énoncé dans la résolution 58/1 B de l'ONU ; et

$ACAPBudget$ est le budget annuel approuvé par la Réunion des Parties.

2. Pour les Parties dont la quote-part, d'après le Barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget de l'ONU (actuellement résolution 61/237 de février 2007) est supérieure à 0,15 %, les contributions annuelles sont calculées sur la base de 50 % du revenu national brut (RNB) et 50 % du RNB par habitant, aucune Partie ne payant plus de 20 % du budget total de l'ACAP. Elle est calculée à l'aide des équations suivantes :

$$Contribution2 = \left[\sum \left(\frac{GNI\%}{\sum GNI\% ACAP} \cdot 0.5 \right), \left(\frac{GNIpc\%}{\sum GNIpc\% ACAP} \cdot 0.5 \right) \right] \cdot (1 - \sum \% Contribution1) \\ * ACAPBudget$$

(Équation 2)

où : $GNI\%$ est le revenu national brut d'une Partie dont la quote-part, calculée selon le Barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget de l'ONU, est supérieure à 0,15 % ;

$\sum GNI\% ACAP$ est la somme des revenus nationaux bruts de toutes les Parties à l'ACAP dont la quote-part, calculée selon le Barème des quotes-parts des Nations Unies, est supérieure à 0,15 % ;

$GNIpc\%$ est le revenu national brut par habitant d'une Partie dont la quote-part, calculée selon le Barème des quotes-parts des Nations Unies, est supérieure à 0,15 % ;

$\sum GNI\% ACAP$ est la somme des revenus nationaux bruts par habitant de toutes les Parties à l'ACAP dont la quote-part, calculée selon le Barème des quotes-parts des Nations Unies est supérieure à 0,15 % ; et

$\sum \% Contribution1$ est le total des quotes-parts des Parties dont la quote-part, d'après le Barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget de l'ONU, est égale ou inférieure à 0,15 % : il est exprimé en pourcentage du budget de l'ACAP.

3. Si le pourcentage de la contribution calculé pour une ou plusieurs Parties résultant de l'équation 2 dépasse 20 %, la contribution de cette (ces) Partie(s) est fixé à 20 % du budget annuel, et la contribution des Parties restantes est recalculée au moyen d'une ou de plusieurs itérations de la formule suivante :

$$Contribution = \left[\sum \left(\frac{GNI\%}{\sum GNI\% ACAP < 20\%} \cdot 0.5 \right), \left(\frac{GNIpc\%}{\sum GNIpc\% ACAP < 20\%} \cdot 0.5 \right) \right]$$

$$\bullet \left(1 - [(0.20 \cdot Parties > 20\%) + (\sum \% Contribution1)] \right) \bullet ACAPBudget$$

(Équation 3)

où : $\sum GNI\% ACAP Parties < 20\%$ est la somme des revenus nationaux bruts pour toutes les Parties à l'ACAP dont la quote-part annuelle à l'ACAP est < 20 % dans l'équation 2.

$\sum GNIpc\% ACAP Parties < 20\%$ est la somme des revenus nationaux bruts par habitant pour toutes les Parties à l'ACAP dont la quote-part annuelle à l'ACAP est < 20 % dans l'équation 2.

$Parties > 20\%$ est le nombre de Parties dont la quote-part résultant de l'équation 2 ou d'itérations ultérieures de cette équation est > 20 % du budget de l'ACAP.

4. La contribution de la France est fixée à 107 306 dollars australiens (AUD) par an pour la période 2016 - 2018 seulement*.

* Il a été convenu à la RdP4 qu'au vu des circonstances exceptionnelles, la France pourrait faire une contribution moins importante que si la formule de calcul des contributions avait été appliquée. À la RdP5, il a été convenu que la contribution de la France pourrait à nouveau être réduite. Les Parties de la RdP5 conviennent qu'une Partie ne devrait pas s'écarter de façon unilatérale et répétée de la formule de calcul des contributions de l'ACAP. Il est important que la même formule s'applique à toutes les Parties, étant donné qu'elle s'adapte à la situation financière de chaque Partie, conformément à l'Article VII (2) (a). La réticence de la France à partager le budget de l'Accord équitablement pendant deux triennats consécutifs a mené à s'écarter davantage du barème convenu.